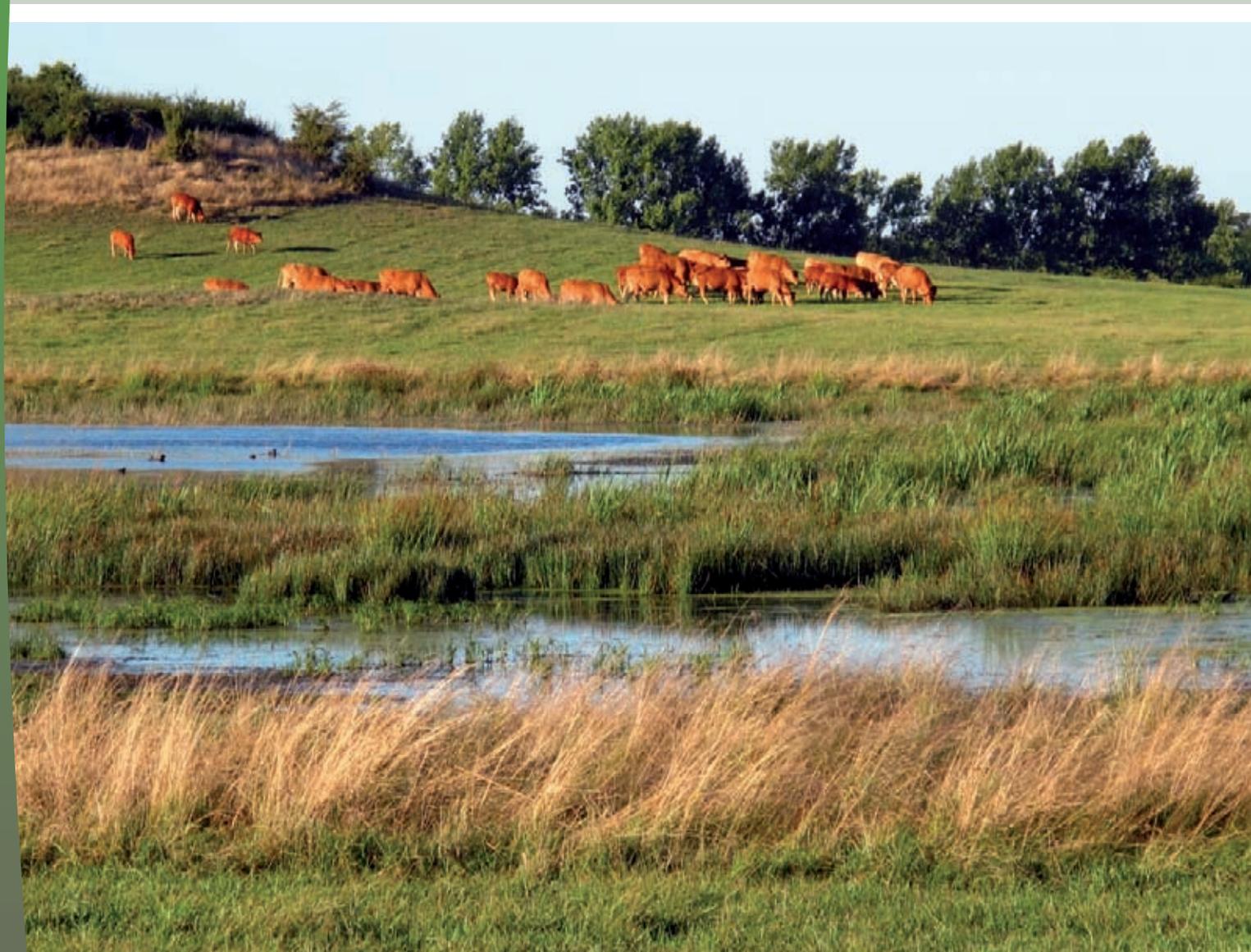


Une chance pour l'élevage en Brenne :

des partenariats
propriétaires & agriculteurs





Une quarantaine de couples de courlis cendrés, des oiseaux menacés, ne nichent en Brenne que dans les prairies vouées à l'élevage bovin, et notamment dans les grandes prairies de fauche.



Épines noires en fleurs, arbustes caractéristiques des friches.



Prairie de fauche sur la commune de Migné, un habitat typique du Courlis cendré.



La Cistude d'Europe (ici un nouveau-né) a besoin de prairies ou de landes ensoleillées pour pondre ses œufs. En l'absence de pâturage, les sites qu'elle recherche deviennent vite inhospitaliers.

Sans les propriétaires, une agriculture amenée à disparaître ?



Si la friche succède au pâturage sur cette rive d'étang, le paysage perdra sa profondeur et son attrait (étang des Vigneaux, commune de Mézières-en-Brenne).

DEPUIS PRÈS DE TROIS DÉCENNIES, de nouveaux propriétaires, attirés par l'espace, la nature et la chasse, arrivent en Brenne et achètent de vastes exploitations à des prix bien supérieurs à ceux accessibles aux agriculteurs locaux. Peu à peu, ces exploitations deviennent des propriétés de loisir.

On assiste alors à un enrichissement assez rapide (cinq ans à dix ans) de ces domaines où la maîtrise de la végétation a été abandonnée. Année après année, le paysage se referme et les prairies, d'abord colonisées par la houlque laineuse, puis les ronces, les églantiers et enfin les épines noires, se transforment en jeunes forêts. Seules les espèces végétales les plus robustes s'imposent. Le milieu s'uniformise au détriment de la flore et de la faune, notamment du gibier.

S'il se généralise, ce phénomène aboutira à la disparition de l'agriculture, à la fermeture du paysage, ainsi qu'à un appauvrissement de la biodiversité.

C'est pour garder à la Brenne sa richesse biologique, son caractère, ses paysages et son économie locale basée sur l'élevage qu'ont été imaginés, à côté d'autres actions (mesures agri-environnementales territorialisées), des partenariats qui associent propriétaires et agriculteurs pour un bénéfice réciproque.



Les bovins charolais ont façonné des paysages qui donnent tout son charme à la Brenne (commune de Lingé, le Grand Aslon).

En Brenne: une agriculture favorable aux paysages et à la biodiversité

L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE était une agriculture de polyculture-élevage, fondée sur des rotations longues qui incluaient des céréales (avoine et blé) et des pacages, souvent maigres et peu productifs.

Aujourd'hui, sous l'effet de la Politique Agricole Commune, de la mécanisation et de l'agrandissement des exploitations, l'agriculture restante s'est spécialisée principalement vers l'élevage bovin allaitant. Sur des surfaces relativement importantes, ces exploitations pratiquent une agriculture extensive basée sur l'herbe. Les animaux pâturent et les prairies voient se succéder pâturages, fauche de foin et, si nécessaire, broyage des refus. Ces prairies sont initialement semées en fétuque élevée, plante bien adaptée aux sols

de Brenne: d'une grande pérennité, elle résiste à l'excès d'eau comme à la sécheresse et même au piétinement des animaux. Très rapidement (un à trois ans), apparaît une flore variée. Les inventaires réalisés à l'occasion des mesures agri-environnementales territorialisées montrent que, sur une diagonale de la parcelle, il n'est pas rare de compter plus de 25 espèces végétales différentes. Normalement, ces prairies peuvent rester en l'état dix ou quinze ans avant d'être labourées, cultivées en céréales un ou deux ans, puis ressemées.

De cette agriculture, il résulte un paysage ouvert et entretenu, une alternance de haies, de prairies, de landes et d'étangs où trouvent refuge plusieurs espèces animales et végétales de grand intérêt car spécifiquement adaptées à ce milieu.

Propriétaires - naturalistes - agriculteurs: un partenariat réussi sur la Réserve naturelle de Chérine

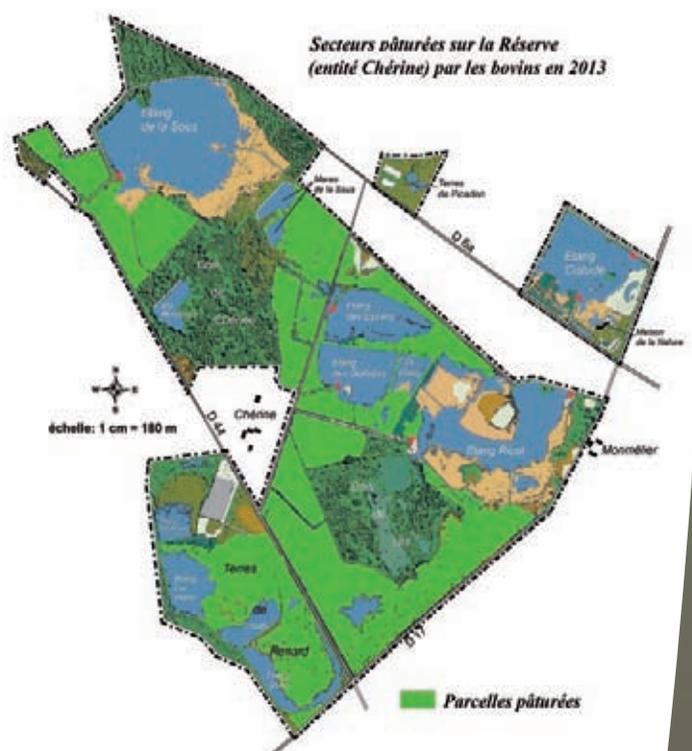


Les rives d'étangs entretenues par le bétail constituent d'excellents sites d'alimentation pour les canards de surface (ici des colverts, des sarcelles d'hiver et des siffleurs).

DEPUIS 25 ANS, les gestionnaires de la Réserve de Chérine ont acquis une large expérience du pâturage comme mode de gestion des espaces naturels. Dès la création de la Réserve, des races rustiques ont été installées, à titre expérimental, sur le site, avec l'objectif de maintenir les milieux ouverts et de favoriser la biodiversité, tout en s'inscrivant dans les pratiques agricoles de la Brenne.

Depuis, des observations régulières et une étude botanique réalisée en 2000 ont montré le réel intérêt du pâturage pour favoriser la présence de nombreuses espèces d'animaux et de plantes.

En 2007, les gestionnaires de la Réserve ont associé des professionnels à ce mode de gestion pour que la protection des espaces naturels soit également favorable à l'économie de la Brenne. Ils ont passé des conventions avec deux agriculteurs. L'une concerne un espace restreint et porte sur une courte durée, l'autre s'applique à un vaste espace sur une longue période. Elles répondent à des objectifs de gestion différents.



Entretien de 4 hectares d'un milieu très sensible : les prairies humides du secteur Purais – la Touche

UN PAPILLON, L'AZURÉ DES MOUILLÈRES, ne vit que dans des prairies humides et accomplit, pour sa reproduction, un cycle complexe. C'est une espèce rare et protégée, qui ne survit que dans trois localités en Brenne et sept en région Centre. Sa présence est le gage de la préservation du milieu naturel sensible que constituent les prairies humides. Pour entretenir ce type de milieu dans la Réserve, un troupeau de vingt vaches charolaises pâture sur le site, chaque année du 15 octobre au 15 novembre, lorsque le cycle de reproduction du papillon est achevé.



L'Azuré des mouillères pond ses œufs (points blancs sur la photo) sur les gentianes pneumonanthes uniquement. Les chenilles sont récupérées au sol par des fourmis qui les soignent pendant l'hiver. Ce papillon vole en une génération, de mi-juin à mi-août.

Entretien de 50 hectares de prairies et de landes

DEPUIS 2007, UN TROUPEAU DE VACHES SALERS – vingt cinq génisses d'un an et de dix à quinze vaches avec leur veau – pâturent, de fin avril à fin novembre, sur les prairies et les landes de la Réserve de Chérine. Cet effectif correspond à la totalité du troupeau de génisses de l'agriculteur et à près de 20% de son effectif de vaches allaitantes. L'ajustement des périodes de pâturage se fait par accord entre les gestionnaires de la Réserve et l'agriculteur.

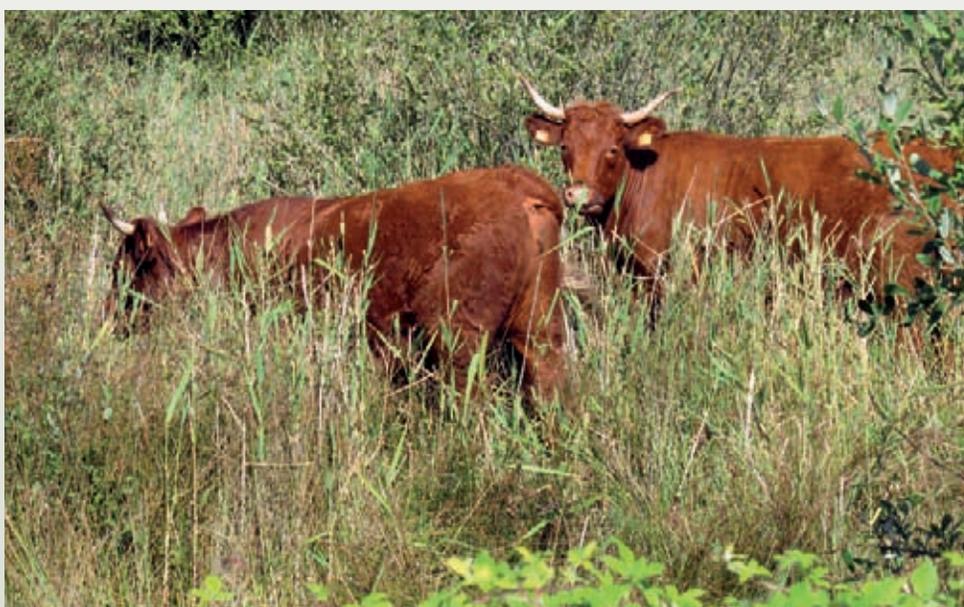


Le Trèfle raide et le Trèfle aggloméré sont très localisés en Brenne. Ils se développent sur les prairies sèches de la Réserve où le pâturage crée des ouvertures dans le couvert herbacé.



Le point de vue de l'agriculteur **Sébastien Hesnouis**

« De mon côté, je juge l'expérience positive. Le pâturage de mon troupeau sur la Réserve représente une part importante de mon activité et je n'y vois pas de contrainte particulière. Le dialogue avec les gestionnaires de la Réserve est aisé et agréable. J'aimerais que ce type d'expérience s'étende en Brenne, notamment avec les propriétaires-chasseurs, comme c'est le cas sur le site des Rondières. Je pense que chacun y trouverait son compte et que la multiplication de ces accords permettrait de revivifier le territoire en développant l'élevage allaitant qui fonde l'économie de notre territoire. Du côté de mes confrères, il reste une barrière psychologique à lever : celle qui exclut d'emblée les terres même partiellement embroussaillées. Après cinq années d'expérience, j'en témoigne : il est possible de nourrir des animaux sur ces terres. La réglementation "Landes et parcours" autorise jusqu'à 50 % d'embroussaillage. Il suffit d'adapter le chargement à la surface fourragère. »



Propriétaires-chasseurs- agriculteurs: un modèle pour l'avenir

Un outil juridique sur mesure en Brenne centrale: la convention pluriannuelle de pâturage

LES CONVENTIONS PLURIANNUELLES de pâturage sont des contrats de mise à disposition de terres. Ce type de convention est généralement réservé aux zones de pré-montagne, mais la Brenne centrale a la chance de pouvoir en bénéficier. Conformément à l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2010, la convention pluriannuelle de pâturage engage les parties pour cinq à huit ans. Si elle n'est pas dénoncée à l'issue de cette période, elle se prolonge annuellement par tacite reconduction.

L'expérience du site des Rondières

EN 2006, LE SITE DES RONDIERES, propriété privée située en Brenne centrale, était abandonné à la friche depuis une trentaine d'années et exclusivement consacré à la chasse. Conscient de l'appauvrissement du milieu et de la dégradation du paysage, des propriétaires-chasseurs, sollicités par l'équipe de la Réserve, ont signé une convention pluriannuelle de pâturage avec un agriculteur.

Un premier broyage sélectif des fourrés a permis de donner accès au troupeau. Depuis, une vingtaine de vaches charolaises y pâturent pendant sept mois dans l'année. Le site est désormais favorable à la faune sauvage, comme au gibier. Ouvert sur l'horizon, le paysage a retrouvé un aspect

diversifié: reliefs, bois, landes, étangs, arbres, affleurements minéraux... Le grand gibier y trouve une zone de nourrissage, à proximité de zones de buissons; ce qui lui évite d'aller se nourrir sur des propriétés voisines. En cheminant dans les parties embroussaillées d'épines noires et de bruyères à balai, le bétail trace des sentiers sur ses parcours préférés qui facilitent les déplacements.



Le chevreuil (ici un brocard) apprécie les secteurs de fourrés entrecoupés de petites prairies. Les anciennes friches, livrées au bétail comme aux Rondières, lui conviennent très bien.



La Pie-grièche écorcheur est un passereau protégé au niveau européen, caractéristique des haies qui bordent les prairies d'élevage, ainsi que des buissons qui les parsèment. Ici un mâle.

Les buissons des prairies pâturées offrent des abris très appréciés du lièvre.



Le point de vue
du propriétaire-chasseur

Hubert Lebaudy

« L'expérience des Rondières est partie d'une idée remarquable : faire vivre un territoire grâce à l'association de propriétaires-chasseurs et d'un éleveur. Ma famille possède un domaine en Brenne depuis 1870. Mon frère et moi avons hérité d'une partie de ce domaine : environ 360 hectares . Nous y sommes très attachés et souhaitons qu'il reste exploité et vivant. C'est pourquoi l'idée qui consiste à réouvrir une friche, tout en maintenant des buissons, nous a immédiatement séduite. Avec sept ans de recul, je soutiens que l'expérience a tenu ses promesses : le paysage est entretenu, le petit gibier y est abondant : chevreuils, faisans, bécassines... On se rend compte qu'avec des ronces de deux mètres de haut, le petit gibier n'a pas sa place. Quant au gros gibier, il trouve aux Rondières une zone de nourrissage, à proximité de ses zones de repos. Je souhaite que ce type d'exploitation se multiplie en Brenne car il concilie tous les usages (cynégétiques, agricoles et même touristiques) et s'accompagne d'une grande diversité biologique. »



Le point de vue de l'agriculteur **Laurent Bidault**

« Depuis 2007, j'ai un troupeau de vingt vaches avec leur veau aux Rondières, sept mois par an, de début mai à fin novembre. Sur les trente hectares de la parcelle, 60% environ sont en herbe. Les animaux grossissent peut-être moins vite que sur des prairies classiques, mais on peut compenser. D'un autre côté, il n'y a pas de frais car on n'ajoute pas d'engrais et j'ai obtenu une subvention de la PAC pour six hectares. Je ne baserais pas toute mon exploitation sur ce type de pâturage, mais je trouve cela très intéressant en tant qu'extension de mon activité. C'est neutre du point de vue économique mais ça contribue à faire régresser la friche, à entretenir le paysage et sa viabilité agricole. »



Les passages créés par les vaches permettent de circuler dans les friches.



Aspect en mosaïque d'une ancienne friche ouverte au pâturage, sans broyage préalable.



La Serapias langue est une orchidée protégée en région Centre, qui pousse dans les prairies ou les landes pâturées. La friche lui est fatale.



La Bécassine des marais se nourrit dans les vasières des étangs mais aussi dans les prairies humides. Elle est réapparue sur les Rondières dès que les vaches ont investi les lieux.

« Mon frère et moi, pour la partie du domaine familial qui est la nôtre, sommes très attachés à ce qu'elle fasse partie de la vie économique et sociale de la Brenne. C'est pourquoi l'idée qui consiste à ré-ouvrir une friche, tout en maintenant des buissons, nous a séduite. Avec sept ans de recul, l'expérience a tenu ses promesses. Nous souhaitons, pour la Brenne, que ce type de partenariat entre propriétaires-chasseurs et éleveurs se multiplie. »

Hubert Lebaudy

Propriétaire-chasseur



Conception, rédaction : **Geoffroy Vignes, Jacques Trotignon, Pascale Robinet**

Crédits photos : A. Bisson, M-Ch. Foucher, V. Lagny, E. Male-Malherbe, T. Lyon, N. Spring

RN Chérine / Z. Owen-Jones, J. Trotignon et L. Van Ingen

Édition : décembre 2013

Maison de la Nature et de la Réserve • 36290 Saint-Michel-en-Brenne
Tél. 02 54 28 11 02 • Fax 02 54 38 03 71 • e-mail: rncherine@wanadoo.fr